

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU
المفقودون DISPARU
المفقودون DISPARUES
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

VÉRITÉ ET JUSTICE
POUR LES DISPARU(E)S
EN ALGÉRIE

LETTRE
D'INFORMATION
Numéro 17

Octobre - décembre 2005

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone :

Adresse électronique :

- J'adhère au Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et vous adresse ma cotisation pour l'année 2005 (30 €).
- Je souhaite contribuer à vos activités par un don.
- Merci de libeller vos chèques à l'ordre du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et de renvoyer votre bulletin au :
- Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie - 181, avenue Daumesnil - 75012 Paris – France

LA CHARTE POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION : DES FAMILLES DANS L'EXPECTATIVE

La Charte pour la Paix et la Réconciliation nationale, proposée aux Algériens par le Président Abdelaziz Bouteflika, a été adoptée le 29 septembre 2005. Le taux de participation - + de 80% - et les résultats - + de 97 % de oui - suffit à démontrer la mascarade que représente ce référendum

Soucieux de maintenir la mobilisation, SOS disparu(e)s ainsi que le CFDA ont sollicité plusieurs rendez-vous auprès du Président Algérien et du Président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, afin qu'ils les informent des suites qui seront données aux milliers de cas des disparitions forcées en Algérie.

Alors que toutes ces demandes sont pour le moment restées lettres mortes, c'est avec consternation que le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie et SOS Disparu(e)s ont également accueilli les propos tenus dans la presse algérienne par Maître Farouk Ksentini, Président de CNCPPDH. En effet, dans de nombreux journaux locaux, Me Ksentini avance le fait selon lequel de nombreux "faux disparu(e)s" se trouveraient à l'étranger et notamment à Londres. A travers un communiqué de presse, les deux associations ont demandé à M. Ksentini qu'il communique les noms et adresses de ces "faux disparus", si cette information s'avérait vraie. Toutefois, M. Ksentini n'a donné ni précision, ni réponse aux familles jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, le Collectif des Familles de Disparu(e)s en Algérie (CFDA) et SOS Disparu(e)s sont toujours en attente de la publication des décrets d'application et de la suite qui sera donnée par le pouvoir Algérien à la problématique des disparitions forcées.

Finalement se pose toujours la même question : Quelles sont les perspectives de règlement du dossier ?

LA « CARAVANE CONTRE L'OUBLI » POURSUIT SA ROUTE EN EUROPE

Aujourd'hui, démontrant que la mobilisation des associations de disparus doit être plus forte que jamais, la « Caravane contre l'oubli », initiée en avril 2005, a poursuivi sa campagne de sensibilisation en Europe durant l'automne (Cf. lettre d'information n° 16). Elle a ainsi été reçue successivement en Grande-Bretagne, en France et en Italie, accueillie par les sections nationales d'Amnesty International (A.I).

Témoignage et rencontre à Amnesty international Grande-Bretagne

Nassera Dutour, porte-parole du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie, a mené la « Caravane contre l'oubli » à Londres, répondant ainsi à l'invitation de la section britannique d'Amnesty International à l'occasion de sa conférence annuelle sur la région Afrique du Nord/Moyen Orient le 5 novembre 2005. Ce fut une nouvelle occasion pour Nassera Dutour d'exposer la situation des familles de disparu(e)s en Algérie après l'adoption de la Charte. Profitant de cette visite, Mme Dutour s'est ensuite rendue à un rendez-vous avec le responsable du bureau Algérie au Foreign office, le département des affaires étrangères britannique. Cette visite était d'autant plus importante que la Grande Bretagne est le pays actuellement à la présidence de l'Union Européenne.

Punition, réconciliation : quel chemin ?

Pour accueillir la Caravane en France, un grand rassemblement régional (Dordogne, Gironde, Lot et Garonne) a été organisé par l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture à Colayrac près d'Agen, le 11 novembre 2005, avec pour thème « Punir : un droit, un devoir....chemin du pardon ? ».

Nassera Dutour est intervenue par son témoignage de mère de disparu(e) et a ainsi pu s'exprimer lors de la conférence-débat qui a suivi autour de cette question « Peut-on pardonner alors que l'on ne nous a pas demandé pardon ? »

L'Italie, terre de lutte contre les disparitions forcées

En novembre, du 20 novembre au 1^{er} décembre 2005, à l'initiative des groupes italiens d'Amnesty international, la « Caravane contre l'Oubli » s'est présentée à une grande partie de l'Italie. Durant une dizaine de jours, elle a ainsi été reçue par les groupes d'A.I de Rome, Gênes, Florence, Ferrara et Lucca (près de Florence), Civitavecchia et Anguillera (près de Rome), et de Mestre (commune de Venise). Dans chaque ville visitée, la porte-parole de l'association s'est exprimée devant un public, généralement réceptif et finalement conquis, qui a pu appréhender d'une manière plus juste la problématique des disparitions forcées et les enjeux de la nouvelle Charte. Le passage de la Caravane a ainsi bénéficié d'une grande médiatisation grâce aux nombreuses interviews auprès des médias locaux, TV, radio et presse écrite. Le point culminant de cette tournée fut l'adoption à l'unanimité par la « Provincia de Gênes » d'une motion pour l'établissement d'une Commission de Vérité et de Justice en Algérie. Cette motion fut remise à Nassera Dutour au cours d'une cérémonie officielle organisée en son honneur par le président de la Provincia. Nassera Dutour, très émue, y a reçu un magnifique bouquet de fleurs des mains de la vice-présidente italienne et a pu prendre la mesure du soutien des élus locaux à travers un très beau discours. Cette motion sera ensuite remise à son Excellence l'ambassadeur d'Algérie en Italie ainsi qu'à M. Silvio Berlusconi afin qu'ils s'en fassent les intermédiaires auprès des autorités Algériennes.

Très satisfaits de cette tournée, les groupes d'AI ont souhaité faire revenir la porte-parole du CFDA au printemps 2006 pour de nouvelles actions de sensibilisation.

La « Caravane contre l'oubli », terminant sa route après de nombreux mois, a souhaité ainsi encourager les nations européennes et les institutions internationales à s'ériger contre l'application de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale qui prône l'oubli et l'impunité des autorités responsables au mépris de la vérité et de la justice. En ce sens, la Caravane

peut se féliciter d'avoir contribué par ses multiples alertes à la rédaction d'un commentaire général du Groupe de Travail sur les Disparitions forcées (GTDF) de l'ONU.

Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires de l'ONU condamne la Charte

Ainsi, à travers l'adoption d'un "Commentaire général" le 1^{er} décembre 2005 relatif à l'article 18 de la Déclaration de 1992 pour la protection des personnes contre les disparitions forcées¹, les experts du GTDF rappellent que les Etats doivent s'abstenir d'adopter des lois d'amnistie ou toute autre mesure similaire qui aurait pour conséquence d'exempter les auteurs de disparitions forcées de toutes poursuites criminelles. Le GTDF précise utilement qu'une telle loi devra être considérée contraire à la Déclaration de 1992, et ceci "même si elle a été adoptée par référendum" (§2). Enfin, il rappelle que seules les mesures législatives préservant les droits à la vérité et à la réconciliation à travers le pardon peuvent être admissibles (§5). Par la publication de ce commentaire général, le Groupe de travail a précisé qu'il désirait répondre aux développements, dans plusieurs pays, de lois consacrant l'impunité pour les crimes de disparitions forcées. Gageons que l'exemple du référendum en Algérie était dans l'esprit de tous ces experts de l'ONU ...

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) ne peut donc que se féliciter d'une telle initiative du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU qui a souhaité ainsi encourager les Etats à lutter contre l'impunité pour les crimes de disparitions forcées.

DES RENCONTRES FRUCTUEUSES DANS LE RESTE DE L'EUROPE

La voix du CFDA au Festival « Voix de Femmes »

Un réseau de mères, d'épouses et de soeurs de personnes enlevées et disparu(e)s s'est créé en 2002 au cœur du Festival Voix de Femmes qui a lieu tous les deux ans en Belgique. Les participantes ont pu prendre part à des discussions animées autour de

¹ Cf. Commentaire général disponible sur <http://www.ohchr.org/english/issues/disappear/index.htm>

l'avenir du réseau, organiser des rencontres publiques, collaborer et se mettre en relation avec des acteurs divers : artistes, pédagogues, journalistes, intellectuelles, militantes. Deux ateliers étaient consacrés à l'interaction entre mémoire et art ce qui a donné lieu à une synthèse des plus enrichissante. Des comédiennes ont par ailleurs, durant toute la tenue du Festival, monté des pièces dont certaines étaient fondées sur le recueil de témoignages, d'autres fondés sur des écrits des proches de disparus. Une de ces pièces, mise en scène par Delphine Augereau, sera présentée le 19 janvier 2006 au théâtre de Montreuil.

Les disparitions forcées, réalités du bassin méditerranéen

Alors que la Déclaration de Barcelone publiée en 1995 - et dont le processus concernant les droits de l'homme a avancé de manière plus que modeste - célébrait son 10^{ème} anniversaire, SODEPAU a organisé une rencontre sur les droits de l'Homme en Méditerranée et a invité le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA) à intervenir et à prendre part à de nombreuses discussions sur la question des disparitions forcées, notamment dans la région du bassin méditerranéen.

EN ALGERIE, UNE FIN D'ANNEE DIFFICILE POUR LES FAMILLES DE DISPARUS

Pour SOS disparu(e)s et le CFDA, la période entourant l'organisation du référendum sur la Charte fut un passage décisif mais aussi difficile pour le mouvement des familles de disparu(e)s. Les pressions, menaces et actes de harcèlement des autorités ayant pour objectif de faire taire les familles et de casser leur mouvement ont eu raison de certains comités de famille. Toutefois, conscient de l'importance pour les familles de disparus de ne pas fléchir, SOS disparu(e)s a entamé plusieurs actions de re-mobilisation.

Les familles de Relizane harcelées

Après Oran et Alger, le 26 octobre 2005, les familles de disparu(e)s, réunies à Relizane à l'occasion de leur rassemblement hebdomadaire,

ont également essuyé de nombreux coups et insultes de la part des forces en présence. Une quinzaine d'entre elles ont été emmenées par la police et ont subi une garde à vue de deux heures. Ces interpellations font suite à une série de menaces, d'interpellations et de manœuvres d'intimidations lancées contre les familles de disparu(e)s par les autorités, suite à l'adoption du référendum sur la Charte pour la paix et la réconciliation nationale le 29 septembre 2005.

Un père de disparu devant la Justice

Monsieur Arab, un père de disparu âgé de 75 ans, membre de SOS disparu(e)s avait été arrêté le 14 septembre 2005 alors qu'il distribuait un tract explicatif de la "Charte pour la paix et la réconciliation nationale" (cf. lettre d'information n°15). Par la suite, M. Arab a été déféré au Parquet et devait passer devant le tribunal le 28 novembre 2005 pour répondre de la distribution de tract "de nature à nuire à l'intérêt national"². Malheureusement, entre-temps, M. Arab est tombé très malade et a été hospitalisé pour subir une intervention chirurgicale. M. Arab ne pouvant se rendre à l'audition du fait de son état de santé, son procès a été reporté au 13 janvier 2006.

Le rapport de la commission ad hoc, toujours entre les mains du Président

Le 10 décembre dernier, jour anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme a été une nouvelle occasion pour les associations de familles de disparu(e)s de réaffirmer leur attachement au respect et à la protection des droits de l'Homme, de demander une nouvelle fois un entretien avec Maître Ksentini, Président de la Commission Nationale Consultative pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme (CNCPPDH) et d'exiger qu'il remette aux familles le rapport rédigé dans le cadre de la commission ad hoc mise en place par le Président de la République.

Depuis l'annonce de l'édition de ce rapport de la commission ad hoc sur les disparus et transmis par Farouk Ksentini au Président de la République le 31 mars 2005, le CFDA et SOS disparu(e)s ainsi que

² Cf. art. 96 du Code pénal

toutes les familles attendent toujours de connaître son contenu. A cet effet, les associations ont sollicité de nombreuses fois Maître Ksentini, toujours Président de la CNCPPDH pour exiger la remise d'un rapport qui les concerne tout particulièrement.

La presse, toujours présente pour relayer le combat des familles, a fait paraître de nombreux articles dans les quotidiens et journaux nationaux.

Bureau d'Oran : redonner l'espoir

Alors que les familles de disparu(e)s, suite aux harcèlements et aux menaces subis, ne se rassemblaient plus à Oran, la présidente de SOS Disparu(e)s, Fatima Yous, s'est rendue sur place afin de redonner courage et espoir aux familles. Durant trois jours, après avoir rencontré les membres du bureau local et effectué un point sur le suivi des dossiers, Madame Yous a réuni plusieurs proches de disparu(e)s pour les inciter à continuer leur action.

Les différents bureaux de SOS Disparu(e)s, permettant ainsi aux familles de se retrouver physiquement, facilitent leur mobilisation et assurent une bonne gestion des dossiers de leurs proches.

UN TRAVAIL CONSTANT DES BUREAUX SOS DISPARUS

Accueil des familles, recueil de témoignages et conseils juridiques

Il est essentiel que les familles se sentent accueillies lorsqu'elles arrivent au bureau. Bien souvent en souffrance psychologique intense, elles ont besoin de se sentir écoutées et comprises. Le bureau à Alger consacre beaucoup de temps à recueillir les témoignages des familles et à les sensibiliser sur l'importance de déposer des plaintes auprès des tribunaux nationaux.

C'est ainsi que des juristes les accompagnent dans la rédaction de leurs recours. De plus, lorsque le cas exposé nécessite le concours d'un avocat ou lorsque la famille en fait la demande, le bureau SOS disparu(e)s a recours à ses deux avocats bénévoles, membres de l'association, qui assure

chacun des permanences juridiques au siège de l'association.

La mise à jour des dossiers de disparition continue

Les dossiers de disparu(e)s sont enregistrés jour après jour dans la base de données de SOS disparu(e)s à Alger. Ce travail quotidien permet de mettre à jour les informations recueillies auprès des familles de disparu(e)s, de les aider au niveau juridique mais aussi de sélectionner les dossiers susceptibles d'être portés devant les instances internationales.

Ce suivi est effectué régulièrement afin de motiver les familles à continuer leur combat dans leur quête de vérité et de justice. Il est très important qu'à chaque dossier corresponde une action en cours. C'est pourquoi des convocations sont régulièrement rédigées à l'attention des familles pour les inciter à suivre leurs dossiers rigoureusement.

A Paris, les dossiers sont alors recensés et vérifiés avant d'être transmis au groupe de travail sur les disparitions forcées (GTDF) de l'ONU. En outre, le bureau parisien prend en charge le suivi des réponses et des correspondances avec les instances algériennes et onusiennes ainsi que les communications destinées au Comité des droits de l'homme. Quatre plaintes ont ainsi été déposées à ce jour, auprès de ce même Comité.

Enfin, les listes de disparu(e)s sont produites afin de coller au plus près à la réalité du phénomène des disparitions forcées en Algérie.

La formation du personnel de SOS disparu(e)s

Un des objectifs du CFDA est d'amener les bureaux de SOS disparu(e)s en Algérie à s'autonomiser progressivement. Plusieurs formations sont organisées en ce sens par le CFDA avec l'aide de ses partenaires internationaux afin d'amener le personnel et les bénévoles de SOS disparu(e)s, membres de la société civile algérienne, à agir au mieux des intérêts des familles et à rendre plus efficace leur action. Un membre du bureau d'Alger a par exemple participé à un atelier organisé par le National Democratic Institute (NDI) sur le thème : « Comment mobiliser les bénévoles de votre association ? ».

De futures psychologues bénévoles au service des familles ?

Pendant la "décennie noire", le régime de terreur qui s'est abattu sur l'Algérie a permis que des violences terribles soit perpétrées, non seulement par les groupes armés mais aussi par les autorités. Au sein de l'association SOS disparu(e)s, au-delà des conséquences de la disparition forcée d'un proche, ressentie comme une véritable torture pour les proches de disparu(e)s, les membres de la famille des disparus ont souvent été arrêtés, embarqués dans des lieux de détention puis torturés. SOS disparu(e)s a sélectionné ainsi 10 cas de proches de disparus arrêtés et soumis à de multiples sévices au cours de leur détention: torture du chiffon, simulacre d'exécution, électricité, bastonnade, humiliations, privation de sommeil...

En travaillant sur les dossiers de ces personnes et en étudiant de manière approfondie leurs caractéristiques, l'association a pu réaliser à quel point il était essentiel que ces personnes puissent ensuite bénéficier d'un suivi psychologique sérieux. Cette dizaine de cas est pour l'association le début d'un travail de recensement des cas de tortures sur des proches de disparus ainsi que des personnes qui ont besoin de bénéficier de soins afin de créer à plus ou moins long terme, une structure ad hoc de psychologues bénévoles.

BREVES

Les enfants de disparus heureux pour les fêtes de l'Aïd

Les familles de disparu(e)s rencontrent souvent de gros problèmes financiers. En effet, le proche disparu est fréquemment le soutien de famille et à sa disparition, les enfants vivent dans un dénuement parfois total. Même si le mandat de SOS disparu(e)s ne prévoit pas d'aider socialement les familles démunies, il a semblé très important aux membres de l'association de pouvoir offrir aux enfants un cadeau pour l'Aïd, fête qui clôtur le ramadan et qui est très importante pour les musulmans. 150 paires de chaussures ont été achetées par SOS disparu(e)s et ont été distribuées à cette occasion aux enfants de

familles de disparu(e)s. Ce fut l'occasion pour ces enfants d'oublier leurs difficultés et d'avoir un peu de bonheur, au moins pour un court moment.

Une nouvelle rencontre avec le CICR

Suite à notre entretien avec le CICR (cf. bulletin d'info précédent), le CFDA et SOS Disparu(e)s ont souhaité faire un point sur les cas de détention arbitraire en Algérie qui avaient été soumis à l'organisation suisse par l'association.

Le Conseil de l'Europe s'engage auprès des Nations unies contre les disparitions forcées

Le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie a accueilli avec satisfaction la décision de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui, se rapportant à sa résolution 1463 (2005), invite le Comité des Ministres à exprimer son soutien à l'adoption de la Convention internationale contre les disparitions Forcées par la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies, Convention qui, rappelons-le, a été adoptée à Genève le 22 septembre 2005.

La LADDH et la fondation Ebert : tous ensemble pour que cessent les disparitions forcées.

A l'occasion de l'adoption de la « Convention Internationale sur les Disparitions Forcées » par les Nations unies en septembre 2005, la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme (LADDH) et la Fondation Frederich Ebert ont organisé une rencontre entre acteurs de la société civile algérienne : familles de disparu(e)s, organisations internationales, avocats, journalistes. Ils ont pu évoquer tous ensemble la problématique des disparitions forcées en Algérie et les possibilités de règlement de ce dossier. Au cours de cette conférence, Nassera Dutour a été invitée à prendre la parole au nom du CFDA sur la réalité du phénomène des disparitions forcées, l'adoption de cette Convention et ses conséquences en terme d'application en droit international.